



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



# PROTÉGER LA CULTURE DANS LES SITUATIONS D'URGENCE



“ *La culture imprègne presque tous les aspects de notre vie, que ce soit les monuments de notre mémoire collective, les rituels que nous célébrons, ou la musique que nous écoutons.*

*Elle façonne nos identités et forge la cohésion sociale tout en reflétant l'histoire de l'humanité dans sa stupéfiante diversité. Elle incarne les valeurs universelles tout en stimulant la créativité et l'innovation.*

*C'est pour cela que l'intensification récente de la destruction de biens culturels nous inquiète autant. Les attaques délibérées, les dommages collatéraux et les pillages nuisent aussi bien aux individus qu'aux communautés, violant leurs droits culturels.*

*Au lendemain de conflits ou de catastrophes, la culture peut être un véritable vecteur de réconciliation et de relèvement. Il ne peut y avoir de paix durable sans respect de la diversité culturelle et de la liberté artistique.*

*L'UNESCO peut, de par sa position unique, agir rapidement et efficacement pour protéger la culture dans les situations d'urgence.*

*Les mausolées du Mali, les salles de prière bouddhistes du Népal et le Vieux pont de Mostar sont autant de témoins du pouvoir de guérison qu'ont les actions de restauration de l'UNESCO.*

*Notre initiative « Faire revivre l'esprit de Mossoul » vise à redonner au peuple iraquien la fierté d'une ville autrefois vivante, multiculturelle et éclairée, par la culture et l'éducation.*

*La culture est une source d'espoir pour l'avenir et c'est ensemble, en tant que gardiens de notre patrimoine culturel et de nos traditions vivantes, que nous devons agir pour la protéger. ”*

**Audrey Azoulay**

Directrice générale de l'UNESCO



8

(1) Le Vieux pont de Mostar, Bosnie-Herzégovine, bien du patrimoine mondial. © UNESCO/Elke Selter

(2) Vue du bien du patrimoine mondial de la Vieille ville de Sana'a, Yémen. © UNESCO/Maria Gropa

(3) Une archiviste est formée à la sauvegarde d'urgence du patrimoine documentaire suite au séisme de magnitude 7,8 qui a touché les provinces de Manabí et d'Esmeraldas, Équateur, le 16 avril 2016. © UNESCO

(4) Sauvetage de débris de la collection de céramiques du Musée de Palu, Indonésie, suite au séisme de 2018 qui a touché la province du Sulawesi central. © UNESCO/Sakamoto TRCC

(5) Une femme qui tisse au Nord-Kivu, République démocratique du Congo. © UNESCO/R. Matsipa

(6) Vue de Koutammakou (pays des Batammariba), Togo, bien du patrimoine mondial. © UNESCO/Banleman Kombate

(7) Désignée Ville créative de l'UNESCO en 2014, la ville haïtienne de Jacmel accueille un carnaval pour promouvoir le renouveau par la culture après le séisme du 12 janvier 2010. © UNESCO/Anna Giolitto

Image de couverture : vue de la mosquée al-Nouri de Mossoul, Iraq, en février 2018. © UNESCO



1



2

## DÉFIS ACTUELS

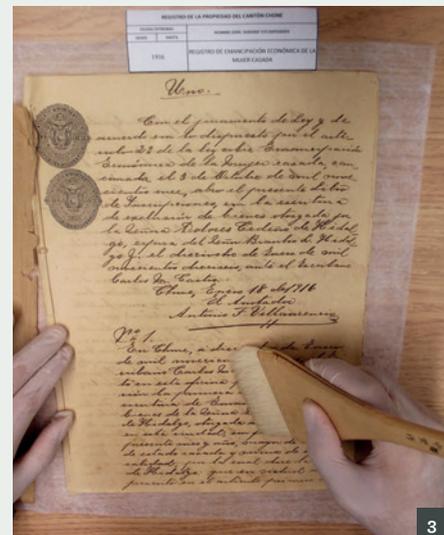
Un nombre croissant d'**attaques systématiques et délibérées** dans de nombreux conflits à travers le monde prend pour **cibles directes le patrimoine et le pluralisme culturels**. L'UNESCO et ses partenaires sont appelés à y répondre. La culture est particulièrement vulnérable au **dommage collatéral, au pillage et à la destruction intentionnelle**, qui sont aujourd'hui souvent combinés avec la **persécution d'individus en raison de leur appartenance culturelle, ethnique ou religieuse**, et le déni de l'identité d'autres communautés.

Plus généralement, la nature évolutive des conflits contemporains d'inter à intra-étatiques constitue un défi important pour l'ordre mondial actuel qui s'est construit sur des traités et des accords internationaux. Des acteurs armés non-étatiques remettent en cause les gouvernances internes et considèrent le plus souvent qu'ils ne sont pas tenus de se soumettre aux décisions adoptées au niveau international. Ces conflits portent atteinte à la culture et représentent un défi nouveau pour des organisations comme l'UNESCO, dont les programmes sont fondés sur des conventions internationales signées par des Etats.

Les conflits, parfois aggravés par des catastrophes, créent des **urgences humanitaires complexes**. Des populations peuvent rester déplacées et dépendre de l'aide humanitaire pendant quelque temps. L'absence de phases post-conflit clairement déterminées et le nombre important de conflits prolongés pouvant escalader à tout moment nécessitent un **engagement durable** de la part de la communauté internationale. Cet engagement concerne autant la fourniture d'aide humanitaire élémentaire que les responsabilités de protection, y compris la sauvegarde des droits culturels.

Les ressources culturelles sont également, partout dans le monde, de plus en plus touchées par des catastrophes en raison de divers facteurs sous-jacents que sont, notamment, les **aléas d'origine naturelle ou humaine** et le **changement climatique**. La vulnérabilité et l'exposition de ce patrimoine croissent en raison d'une vague de bouleversements sociaux et environnementaux provoqués par les effets néfastes du changement climatique mondial. Ce dernier, y compris les changements d'intensité et de fréquence des phénomènes naturels, devrait affecter le patrimoine culturel mondial, tant matériel qu'immatériel. Les inondations, les incendies, les vents violents et la persistance de conditions climatiques défavorables peuvent fortement endommager des sites du patrimoine culturel et naturel conçus pour des climats locaux particuliers. De plus, l'élévation du niveau de la mer menace de nombreux sites côtiers, tandis que les migrations de nuisibles peuvent également nuire à la conservation de sites du patrimoine.

Outre leur impact direct sur les biens matériels, les catastrophes et les conflits, qui souvent se renforcent mutuellement, perturbent la gouvernance du secteur culturel et la transmission du patrimoine culturel immatériel, entraînent la perte de connaissances et de pratiques traditionnelles et des débouchés économiques connexes, y compris le tourisme, et limitent, de manière générale, la capacité qu'ont les populations touchées d'accéder à leurs ressources et pratiques culturelles et d'en tirer profit.



3



4

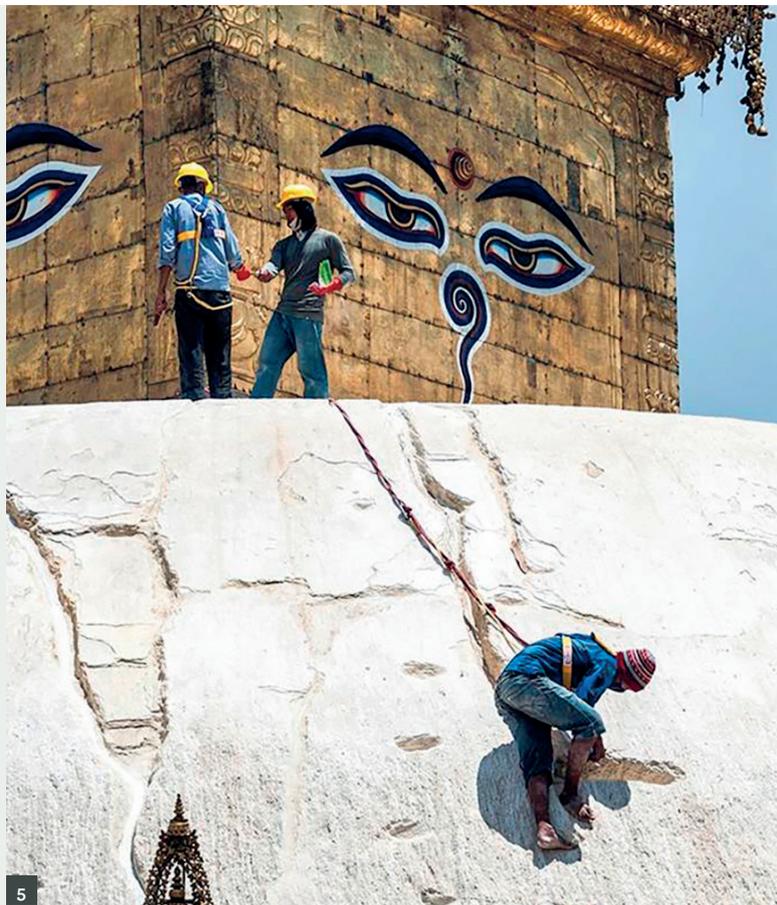
## L'IMPORTANCE DE LA CULTURE DANS LES SITUATIONS D'URGENCE

La culture, en tant qu'expression de l'identité des peuples et dépositaire de la mémoire et du savoir traditionnel, est une composante essentielle de la cohésion et du capital social d'une communauté. Promouvoir le respect de la diversité culturelle est indispensable pour **prévenir l'extrémisme violent, faciliter les dialogues constructifs et l'inclusion** et entretenir la **paix durable**.

L'importance de la culture dans la vie des communautés et des individus fait de sa continuité un instrument puissant pour renforcer la **résilience**, servant de base au **redressement** durable. De même, la réhabilitation du patrimoine peut contribuer à panser les plaies de la guerre et des catastrophes naturelles, permettant aux communautés de recouvrir un sentiment d'**espoir**, de **dignité** et d'**autonomie**. En tant qu'expressions visibles d'un terrain d'entente entre communautés, la culture peut constituer un outil puissant pour la **réconciliation** et la **cohésion sociale**.

Les artistes et les institutions culturelles jouent un rôle essentiel pour assurer la liberté d'expression, promouvoir la diversité culturelle et favoriser le dialogue inclusif. Les expressions culturelles constituent également des outils appropriés pour gérer la détresse psycho-sociale et réconcilier les communautés.

En protégeant le patrimoine culturel et en promouvant le pluralisme culturel dans les situations d'urgences, l'UNESCO contribue à la **protection des droits de l'homme**, à la **prévention des conflits** et à la **consolidation de la paix**, à la **défense du droit humanitaire international** ainsi qu'au **renforcement de la résilience au sein des communautés**.



5

(1) Morceaux d'une frise détruite à la mosquée de Mizran à Tripoli, Libye. © UNESCO

(2) La colonnade au bien du patrimoine mondial de Palmyre, en République arabe syrienne, en avril 2016. © UNESCO

(3) Travaux de conservation d'un document d'archives, Équateur. © UNESCO

(4) Inondation de la ville historique de Grand-Bassam, Côte d'Ivoire, bien du patrimoine mondial, suite aux fortes pluies d'octobre 2019 qui ont provoqué le débordement du fleuve Comoé. © UNESCO

(5) Temple endommagé à Swayambunath, Kathmandu, Népal, après le tremblement de terre du 25 avril 2015. © UNESCO/Christian Manhart

# L'UNESCO EN ACTION

L'UNESCO dirige depuis longtemps l'action menée au plan international pour protéger ou réhabiliter le patrimoine culturel touché par des conflits ou des catastrophes dans le monde. Les attaques sans précédent perpétrées contre la culture et le patrimoine ces dernières années, notamment au Moyen-Orient, ainsi que la multiplication des catastrophes appellent des réponses nouvelles et plus efficaces.

## Une Stratégie innovante

En 2015, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté une *Stratégie pour le renforcement de l'action de [l'Organisation] en matière de protection de la culture et de promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé*. En 2017, elle a approuvé, en supplément à cette *Stratégie*, un *Addendum* relatif aux situations d'urgence associées à des catastrophes d'origine naturelle ou humaine. La *Stratégie* et l'*Addendum* s'appuient sur les six conventions culturelles de l'UNESCO, renforçant leur synergie et leur capacité opérationnelle pour atteindre deux objectifs :

- Renforcer la capacité des États membres à prévenir, atténuer et surmonter la perte de patrimoine et de diversité culturels faisant suite aux conflits et aux catastrophes dûes à des aléas d'origine naturelle ou humaine ; et
- Intégrer la protection de la culture dans l'action humanitaire, les stratégies de sécurité et les processus de construction de la paix, ainsi que le secteur de la réduction du risque lié aux catastrophes.

Aux fins de la mise en œuvre de la *Stratégie*, en outre, le Conseil exécutif de l'UNESCO a approuvé, en 2017, un *Plan d'action 2015-2021* qui, couvrant à la fois les catastrophes et les conflits armés, définit les activités de l'Organisation dans ce domaine.

## La réponse de l'UNESCO aux situations de crises

Les actions de l'UNESCO pour la protection du patrimoine culturel et la promotion de la diversité culturelle dans les situations de crises s'articulent autour de trois types d'activités :

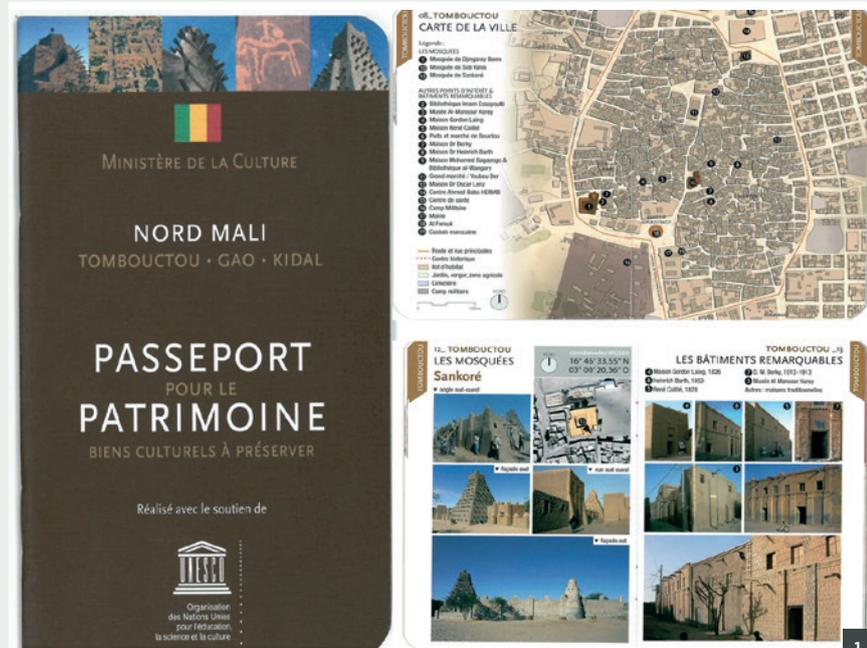
- Le plaidoyer et la sensibilisation ;
- La documentation et le suivi ;

- Le renforcement des capacités et l'assistance technique.

La *Stratégie* offre également un cadre qui permet à des acteurs de différents horizons professionnels de renforcer et d'unir leurs actions pour protéger le patrimoine culturel.

Il faut, pour cela, renforcer notre coopération avec nos partenaires traditionnels et établir de nouvelles formes de coopération avec des acteurs extérieurs au domaine de la culture, comme les secteurs humanitaire et sécuritaire.

S'appuyant sur ses 70 ans d'expérience, l'UNESCO œuvre, à travers sa *Stratégie* et de nouveaux partenariats, à la réalisation de sa mission première, conformément à son Acte constitutif, « d'élever les défenses de la paix dans les esprits des hommes et des femmes » par la culture, démontrant par là-même le potentiel extraordinaire de la culture pour contribuer à la paix et à la sécurité.





2



3



Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954)



Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970)



Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)



Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001)



Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003)



Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005)

(1) En réponse au conflit armé que connaissent les régions nord du Mali, l'UNESCO, en collaboration avec la Direction Nationale du Patrimoine Culturel du Mali et le Centre international de la construction en terre (CRATerre), a réalisé un « Passeport pour le patrimoine ». Il fournit des informations détaillées sur la localisation et l'importance des biens culturels et vise à sensibiliser les forces armées, les ONGs, la Communauté internationale ainsi que les populations locales sur la nécessité de protéger ces sites du patrimoine. © UNESCO

(2) Évaluation des risques du lagon de Chuuk, Etats fédérés de Micronésie, riche en épaves de navires et d'aéronefs touchées par la corrosion et la pêche agressive à la dynamite, ce qui peut entraîner de graves fuites de carburant, surtout lorsque ces sites sont perturbés par des phénomènes météorologiques extrêmes. Certaines des épaves contiennent des munitions non explosées de la Seconde Guerre mondiale, ce qui met en danger la population locale et les visiteurs ainsi que l'environnement. © UNESCO

(3) Activités d'urgence de l'UNESCO mises en œuvre à Bamiyan, Afghanistan, pour la réhabilitation de la falaise et des niches après la destructions des deux statues de Bouddhas en 2001. © Claudio Margottini

L'UNESCO protège le droit à la culture et promeut la jouissance des droits culturels.

---

## LE DROIT À LA CULTURE

Inscrit dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le respect des **droits culturels**, y compris la sauvegarde de la culture, doit être intégré dans les réponses humanitaires aux situations de crise. Au-delà de la destruction physique du patrimoine culturel, il ne faut pas négliger l'énorme impact humain des violations des droits de l'homme, notamment le droit à la culture, le droit d'apprécier, de développer et d'accéder à une vie et une identité culturelles, le droit à l'éducation, le droit de rassemblement ainsi que la liberté d'expression.

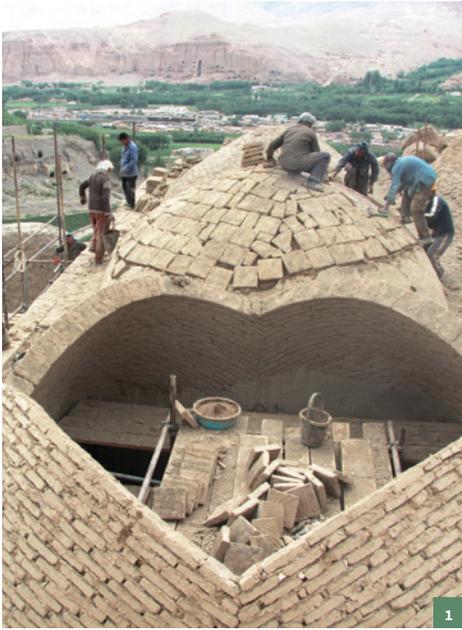
Des millions de personnes sont **déplacées** de force du fait de conflits ou de catastrophes, beaucoup souffrant du ciblage direct de leurs références culturelles et, souvent, d'un **accès restreint à la culture**, leur refusant l'exercice de leurs droits culturels. Face aux immenses difficultés auxquelles elles sont confrontées, les populations de réfugiés et de personnes déplacées ont tendance à puiser dans leur patrimoine culturel immatériel en tant que **source de résilience sociale et psychologique**. Ces déplacements, cependant, mettent également en péril le patrimoine vivant en raison, notamment, de la fragilisation des communautés et des familles. Leur capacité à accéder et à apprécier la culture ainsi que leurs droits culturels doit être garantie dans ces circonstances, afin de les aider à faire face au stress psychologique lié au déplacement forcé et d'assurer leur bien-être ainsi que leur adaptation et leur installation dans le nouvel environnement d'une communauté hôte. Ainsi, la *Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* requiert de ses Etats parties de « de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur [leur] territoire ».

Les **artistes**, en particulier, peuvent jouer un rôle prépondérant pour assurer la jouissance de la vie culturelle par tous, car ils font parties des membres de la société les plus dynamiques, engagés et libres de leurs opinions. Soutenir leur droit à la liberté d'expression, c'est renforcer leur rôle de catalyseurs du changement social, les aidant ainsi à lutter contre l'exclusion et l'inégalité, à imaginer un avenir nouveau et à rétablir l'espoir. Ainsi, plaider pour les **droits des artistes** doit faire partie intégrante de toute stratégie de lutte contre le nettoyage culturel et les défis du déplacement forcé.

(1) Activité de théâtre à Port-au-Prince, Haïti, après le tremblement de terre du 12 janvier 2010. © UNESCO/Elke Selter

(2) Une femme interprète une danse traditionnelle lors de la première mission de l'UNESCO à Gao, Mali, le 11 février 2014, afin d'évaluer les dommages au patrimoine culturel de la ville. © UN Photo/Thierry Joffroy





**1** Dans le cadre du projet de « Sauvegarde d'urgence du patrimoine culturel syrien », appuyé par l'Union européenne, le Gouvernement des Flandres et l'Autriche, **de jeunes déplacés syriens qui ont trouvé refuge au Liban apprennent la musique traditionnelle syrienne**, réalisant le pouvoir de la musique à faciliter l'expression personnelle, développer le savoir et panser les plaies. Dans ce contexte, des élèves syriens ont célébré la remise de leur diplôme de l'école de musique Action for Hope au Liban en se produisant devant un large public au Théâtre al-Madina de Beyrouth le 22 septembre 2017. Les élèves ont formé plusieurs ensembles, interprété des chants traditionnels syriens et joué de divers instruments tels que l'oud, le buzuq, le ney, le saxophone, le kanoun, le riqq et l'accordéon. Cette initiative pionnière s'est appuyée sur les capacités techniques d'experts syriens et a été mise en œuvre en coopération avec l'ONG Action for Hope. © UNESCO

**2** En Afghanistan, l'UNESCO œuvre depuis 2003 pour la sauvegarde du bien du Patrimoine mondial du Paysage culturel et vestiges archéologiques de la vallée de Bamiyan. Le site est le témoin de la destruction des deux statues de Bouddha par les Talibans, qui choqua le monde entier en mars 2001. La construction prévue par l'UNESCO du Centre culturel de Bamiyan va permettre de promouvoir la compréhension interculturelle et la diversité culturelle. Il servira d'espace public pour la société civile et le grand public à Bamiyan. On y dispensera des formations en artisanat et on y installera des magasins pour créer des emplois et générer des revenus. La restauration de sites historiques à Bamiyan permet aux communautés de profiter à nouveau de leurs droits culturels et de les développer. Elles peuvent s'appuyer sur le soutien apporté par le Centre culturel dans le domaine des arts et de la culture, l'institution permettant au public de rétablir et de se réapproprier les pratiques et traditions culturelles afghanes. Bamiyan se relève des effets désastreux du conflit, en s'appuyant sur ses ressources culturelles : la ville fait partie du Réseau des Villes créatives de l'UNESCO et organise des festivals culturels annuels tels que le Festival des Routes de la Soie, le Buzkashi et la gastronomie. Elle attire le plus grand nombre de touristes nationaux en Afghanistan. Ici la citadelle Shahr-e-Gholghola de l'époque islamique est restaurée avec le soutien de l'Italie. © UNESCO/Mujtabah Mirzai



La culture peut favoriser l'inclusion et susciter le dialogue entre les individus et les communautés, tout en aidant à trouver un terrain d'entente.

(1) Des gens dansent à un festival de la diversité culturelle à Wau, Etat du Bahr el Ghazal occidental, Sud Soudan, en 2012. © Elke Selter

(2) Le mausolée de Khwaja Sabz Push à Bamiyan, Afghanistan, après sa restauration avec le soutien de la Suisse. © UNESCO/ Bert Praxenthaler

## LA CULTURE, FORCE DE PRÉVENTION DES CONFLITS ET DE CONSOLIDATION DE LA PAIX

La culture a la capacité unique de rassembler autour d'un **dialogue inclusif**. L'UNESCO a promu de nombreux programmes et initiatives qui utilisent les expressions culturelles, les arts et le patrimoine pour inciter au dialogue et connecter entre elles les différentes communautés et populations. Le patrimoine culturel, l'identité et la vie culturelle offrent une légitimité à la gouvernance locale collective et participative et sont au cœur de la paix durable et des sociétés inclusives. Les cultures distinctes ainsi que les institutions et autorités traditionnelles devraient donc être vues comme une **ressource pour la prévention des conflits, les processus de consolidation de la paix, ainsi que le savoir, la participation et une efficacité renforcée**.

En **situations d'urgences complexes**, la culture peut être un vecteur de **tolérance**, de **compréhension mutuelle** et de **réconciliation**, en **apaisant les tensions sociales** et en prévenant de nouvelles escalades vers des conflits violents. Le cinéma, la danse et le théâtre, par exemples, ont été utilisés pour faciliter la compréhension réciproque au sein de communautés de réfugiés d'origines diverses.

La prise en considération de la **diversité culturelle et le dialogue** sont les conditions préalables à la **construction d'une société respectueuse et tolérante**. Elles permettent de promouvoir la **tolérance** et de contrer les visions restrictives de l'identité culturelle qui peuvent menacer la stabilité. Un dialogue autour du patrimoine plus inclusif, allant au-delà des stéréotypes et incluant les communautés marginalisées est crucial pour consolider la paix.



1



2



**1** Symbole vivant de la diversité culturelle de l'Iraq, Mossoul se trouve depuis des siècles au carrefour du Moyen-Orient, reliant les cités sumériennes à Babylone et les murs de Ninive à la Route de la soie. De 2014 à 2017, cependant, alors qu'elle était occupée par des extrémistes, son patrimoine culturel a été délibérément pris pour cible, laissant en ruines des sites historiques tels que la mosquée al-Nouri et son célèbre minaret penchant al-Hadba, le site archéologique de Nimroud, le musée de Mossoul, le temple de Nabi Younès, parmi d'autres. Après la libération de la ville, l'UNESCO a lancé, en février 2018, une initiative phare destinée à « faire revivre l'esprit de Mossoul », dirigeant l'action menée au plan international pour relever la ville par la culture et l'éducation. Conçue en partenariat avec le Gouvernement iraquien et s'appuyant sur l'action de la population, cette initiative est la campagne de réhabilitation et de relèvement la plus ambitieuse menée par l'Organisation ces dernières années, la revitalisation de la vie culturelle de la ville étant l'un des principaux facteurs d'unité, de réconciliation et de paix durable. L'image montre l'église al-Saa'a, également connue sous le nom de Notre-Dame de l'Heure, qui est en cours de restauration avec l'appui des Émirats arabes unis. © UNESCO

**2** Mis en œuvre par la *Fundación Universidad del Norte*, un projet de l'UNESCO vise à **utiliser le patrimoine culturel immatériel pour promouvoir la résilience, la réconciliation et la réintégration** dans le village de Conejo, dans le département de Guajira, en Colombie. Dans ce village se trouve un refuge temporaire qui accueille les anciens combattants et leurs familles durant leur transition vers la vie civile. Le projet répond au troisième point de l'Accord de paix conclu entre le Gouvernement colombien et les FARC-EP (Forces armées révolutionnaires de Colombie - Armée populaire) en 2016. Ce point consiste à créer, pour les anciens combattants, les conditions qui doivent les aider à construire des projets de vie dans la vie civile après un conflit armé de soixante ans. © ETCR Amaury Rodriguez Communication Office, 2018



**3** À Tombouctou, Mali, l'UNESCO a collaboré avec des associations locales de maçons pour achever la reconstruction de 14 des 16 mausolées inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, délibérément détruits par des groupes extrémistes violents en 2012. Une cérémonie de consécration a eu lieu en février 2016 pour célébrer la renaissance du précieux patrimoine de la ville. La remise en état du patrimoine détruit de Tombouctou a permis non seulement d'assurer la continuité des traditions culturelles ancestrales de la ville, mais aussi de commémorer et de surmonter, en tant que communauté, l'expérience traumatisante de sa perte. © UNESCO/Modibo Bagayoko

Les attaques contre la culture étant utilisées comme arme de guerre et source de financement du terrorisme, la protection du patrimoine culturel a d'importantes incidences en termes de sécurité.

## CULTURE, DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE ET SÉCURITÉ

En situations de conflit armé, les biens culturels sont protégés par le **droit humanitaire international** (DIH) coutumier. En accord avec l'article 8(2)(e) (iv) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, «le fait de diriger intentionnellement des attaques contre des bâtiments consacrés à la religion, à l'enseignement, à l'art, à la science ou à l'action caritative, des monuments historiques [...] pour autant que ces bâtiments ne soient pas des objectifs militaires» est un crime de guerre. La Convention de la Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé de 1954 et ses deux protocoles (1954 and 1999) font également partie intégrante du DIH.

Après la reconnaissance, par la communauté internationale, du trafic illicite de biens culturels pouvant contribuer à **financer le terrorisme** en Iraq et en République arabe syrienne, l'UNESCO a mobilisé ses partenaires et plaidé avec succès un moratoire mondial sur le commerce de biens culturels iraqiens et syriens à travers la Résolution 2199 du Conseil de sécurité des Nations-Unies, adopté le 12 février 2015 sous le Chapitre VII de la Charte des Nations-Unies. Elle a été suivie, en mars 2017, par l'historique résolution 2347 du Conseil de sécurité des Nations Unies, première du genre à se concentrer exclusivement sur la protection du patrimoine culturel dans les conflits armés. La Résolution 2347 reconnaît **l'importance du patrimoine culturel pour la paix et la sécurité**, ainsi que le rôle central que joue l'UNESCO dans l'action menée sur ce point au plan international.



**1 L'action antimines, y compris la dépollution de terrains d'engins explosifs improvisés, de restes explosifs de guerre et autres munitions non explosées, est essentielle pour créer un environnement propice à des activités de relèvement telles que la reconstruction des principaux sites du patrimoine culturel, et pour assurer aux communautés un accès à la culture.** © UNESCO/Andrew Miller



**2 Le pillage et le trafic illicite de biens culturels privent les populations de leur patrimoine et financent le terrorisme et les réseaux criminels.** En tant que membre du Groupe de travail sur la lutte contre le financement du terrorisme au sein de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme des Nations-Unies, et en coordination étroite avec ses partenaires tels qu'INTERPOL, l'Organisation mondiale des douanes et l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, l'UNESCO œuvre à réduire le trafic illicite en formant les officiers chargés des douanes et du respect des lois, en identifiant le commerce illégal et en saisissant des objets pillés en vue de leur restitution. © UNESCO



**3 Le 27 septembre 2016, la Cour pénale internationale (CPI) a reconnu Ahmed Al-Faqi Al-Mahdi coupable** d'avoir participé à la destruction de plusieurs mausolées de Tombouctou, Mali, bien du patrimoine mondial. Le prévenu, qui avait plaidé coupable du crime de guerre de destruction intentionnelle de monuments et de bâtiments historiques, a été condamné à 9 ans d'emprisonnement. Outre les services d'experts qu'elle a fournis dans le cadre de cette affaire, l'UNESCO a également coopéré avec la CPI au plan non opérationnel, participant, par exemple, à l'initiative politique du Bureau du Procureur de la CPI sur le patrimoine culturel. La coopération entre les deux organisations a été formalisée dans une lettre d'intention signée le 6 novembre 2017. © UNESCO



4 L'UNESCO a grandement contribué, en les guidant, aux activités de relèvement menées après l'incendie qui a détruit le Musée national du Brésil, vieux de 200 ans, à Rio de Janeiro le 2 septembre 2018. Une mission d'urgence dirigée par l'UNESCO et appuyée par des experts d'Allemagne et du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) a été dépêchée dans les jours qui ont suivi l'incendie pour évaluer les dommages causés au musée et à sa vaste collection. Collaborant avec le Ministère brésilien de l'éducation et les autorités nationales et locales, l'équipe a conseillé en matière d'interventions urgentes à mener et les mesures de relèvement à prendre, et a élaboré un vaste plan d'action destiné à guider la tâche ardue de restauration et de remise en état du bâtiment et de ses artefacts, ainsi que la gestion des risques dans tous les musées du pays. Les prêts de collections d'autres musées, y compris des dons d'échantillons de patrimoine géologique par les géoparcs mondiaux de l'UNESCO, aideront à compenser une partie des pertes et faciliteront le dialogue international en cours sur l'importance de protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel. © UNESCO/Andre Lima



5 Après plusieurs séismes survenus en août 2018, l'UNESCO a appuyé, à la demande des autorités indonésiennes et suite à des consultations tenues entre les communautés et les autorités locales, l'activité de tissage traditionnel dans deux zones clés de l'île de Lombok, Indonésie. Ce projet a aidé à rétablir deux traditions de tissage, à savoir celles de Bayan et de Pringgasea. Dans un premier temps, il a été mené, dans l'est et le nord de Lombok, des évaluations de terrain qui ont permis de recueillir auprès des tisserands, des informations sur leurs conditions de vie et les pratiques de tissage et, ainsi, d'identifier les problèmes et les conditions à remplir pour faire revivre ces pratiques. Dans un second temps, il a été fourni une assistance technique par le remplacement d'actifs, la formation à l'archivage numérique et l'appui à la production et à la vente. Plus de 40 tisserands locaux ont été formés à la vente et à l'innovation en collaboration avec des designers. Certains de leurs nouveaux produits ont été présentés à un défilé de mode organisé à Yogyakarta en septembre 2019. © UNESCO

## UNE CULTURE DE LA RÉSILIENCE AUX CATASTROPHES ET DU RELÈVEMENT

On prend aujourd'hui de mieux en mieux conscience du double rôle de la culture dans les catastrophes – comme aspect essentiel de la prévention des risques et comme facteur contribuant à renforcer la résilience et le relèvement. Sur le second point, en particulier, il est de plus en plus reconnu que le patrimoine culturel tant matériel qu'immatériel n'est pas simplement une ressource passive qui risque d'être affectée et endommagée par les catastrophes, mais qu'il a aussi un rôle proactif à jouer en consolidant la **résilience** des communautés et en sauvant des vies et des biens en cas de catastrophe. C'est ainsi que les **systèmes de connaissances et de pratiques locaux** et leur application concrète dans les domaines de la planification, de la construction, de la gestion et de l'écologie, peuvent non seulement prévenir ou atténuer l'impact d'une catastrophe, mais offrir aussi des **mécanismes d'adaptation** suffisants après que celle-ci s'est produite. De même, des biens culturels peuvent servir de refuge, aussi bien physique que psychologique, pour les communautés avoisinantes qui doivent être temporairement relogées dans l'urgence.

Les efforts de sensibilisation de l'UNESCO ont conduit à l'élaboration d'un chapitre spécifique sur la culture dans l'**évaluation des besoins post-catastrophe**, processus inter-institutions dirigé par les gouvernements et appuyé par le système des Nations Unies en coopération avec la Banque mondiale et l'Union européenne.

En 2015, de surcroît, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé le **Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030**, qui reconnaît la relation essentielle qui existe entre différents aspects de la culture, les risques de catastrophe et la résilience.

La sauvegarde de la culture renforce la résilience et encourage la cohésion sociale, pour un relèvement plus durable.



1

## LE FONDS D'URGENCE POUR LE PATRIMOINE

Le Fonds d'urgence de l'UNESCO pour le patrimoine est un mécanisme financier multidonateurs, sans affectation particulière, destiné à protéger la culture dans les situations d'urgence. Il a été créé par l'UNESCO en tant qu'outil d'intervention rapide et souple destiné à financer des activités et des projets qui permettent à l'Organisation de répondre plus efficacement aux crises.

La gestion du Fonds s'effectue dans le cadre d'un programme de préparation et de réponse aux situations d'urgence, dont le double objectif est d'aider les États membres à protéger la culture face aux catastrophes et aux conflits en se préparant et en répondant plus efficacement aux situations d'urgence, d'une part, et de souligner le rôle stratégique joué par la culture en faveur de la cohésion sociale, de la stabilité et de la paix, d'autre part.

Depuis 2016, il a permis de faire face à des situations d'urgence dans plus de 50 pays, notamment les conflits en Iraq, au Mali, en République arabe syrienne et au Yémen, les séismes en Équateur et au Myanmar, l'Ouragan Matthew en Haïti, les inondations dues à El Niño au Pérou, les menaces au patrimoine immatériel en République démocratique du Congo, et l'incendie du Musée national du Brésil.

Pour tout complément d'information : <http://www.unesco.org/culture/en/hef>

### Banque d'experts de l'UNESCO pour la culture dans les situations d'urgence

En raison du nombre croissant de situations d'urgence culturelle créées par des conflits et des catastrophes d'origine naturelle ou humaine, l'UNESCO a jugé nécessaire de mettre en place un mécanisme et des modalités opérationnelles de mobilisation rapide d'experts pour la protection de la culture dans les situations d'urgence.

En 2017, le Conseil exécutif de l'UNESCO a approuvé le Mécanisme d'intervention rapide pour la culture dans les situations d'urgence. Ce dernier s'appuie sur une « Banque d'experts de l'UNESCO pour la culture dans les situations d'urgence » établie et gérée par le Secteur de la culture de l'Organisation. Cette banque répertorie des experts présélectionnés de 13 disciplines liées à la protection de la culture, prêts à être déployés rapidement pour mener des interventions d'urgence.

(1) En 2018, l'UNESCO a effectué, dans la province de Kermanshah, République islamique d'Iran, une mission de quatre jours destinée à aider, sur le plan technique, l'Organisation iranienne du patrimoine culturel, artisanal et touristique à réhabiliter les sites historiques endommagés lors du séisme dévastateur de novembre 2017.

© UNESCO

(2) Stabilisation structurelle urgente de l'ensemble monastique de Tochimilco, qui fait partie du bien du patrimoine mondial des Premiers monastères du XVIe siècle sur les versants du Popocatepetl, Mexique, afin d'atténuer le risque d'effondrement imminent suite aux séismes de septembre 2017.

© UNESCO

(3) Vue aérienne du bien du patrimoine mondial de Bagan, Myanmar, suite au séisme d'août 2016.

© UNESCO/Davide Mezzino/Ross Davison

(4) Représentation 3D de l'intérieur de la coupole de l'église al-Saa'a (également connue sous le nom de Notre-Dame de l'Heure), à Mossoul, Iraq.

© UNESCO/IMA

(5) Images satellite montrant la Citadelle d'Al-Qahera, à Taïz, Yémen, avant et après les destructions.

© 26 juin 2015 DigitalGlobe WorldView-3 image U.S. Department of State - HIU NextView License (©2015 DigitalGlobe Inc.)

12 décembre 2014 DigitalGlobe WorldView-3 image U.S. Department of State - HIU NextView License (©2014 DigitalGlobe Inc.)

Analyse de l'image satellite par UNITAR-UNOSAT

(6) Vue intérieure du Minaret de Jam, Afghanistan, bien du patrimoine mondial.

© UNESCO

↓

**Soutenez le Fonds d'urgence pour le patrimoine par un don en ligne à l'adresse [www.unesco.org/donate/hef](http://www.unesco.org/donate/hef)**



Cette publication a reçu le soutien du Fonds d'urgence pour le patrimoine et de ses donateurs :







Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

## UNITÉ DE PRÉPARATION ET RÉPONSE AUX URGENCES

Secteur de la culture  
7, place de Fontenoy F-75352 Paris 07 SP  
Tel. : +33 (0)1 45 68 10 43  
epr@unesco.org

[WWW.UNESCO.ORG](http://WWW.UNESCO.ORG)